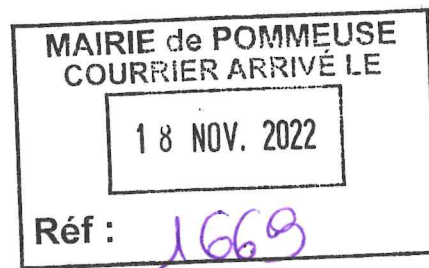


V.



Melun, le 21 novembre 2022

Mairie de POMMEUSE
A l'attention de M. DE CLERCK C.
Av. du Gén. Huerne
77515 POMMEUSE

**Objet : Prêts CADAL Accession & Amélioration de l'habitat dans le 77.
Modification des montants - durées et barèmes de ressources.**

P.J. : Flyer C.A.D.A.L.77

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les nouvelles conditions d'attribution appliquées depuis le 1^{er} Octobre 2022 par la Caisse Départementale d'Aide au Logement de Seine-et-Marne « C.A.D.A.L.77 » dans le domaine de l'habitat :

- Nouveaux montants et durées des prêts jusqu'à :
10 000 € en 10 ANS
- Barèmes de ressources réévalués.

Dans les secteurs suivants :

- **Construction & Acquisition** : **Taux à 2 %**
 - **Agrandissement & Amélioration** : **Taux à 2.5 %** sur le coût total des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge.
- **Priorité aux travaux d'isolation et d'économie d'énergie.**

La C.A.D.A.L.77 sollicite votre concours en vous demandant de bien vouloir dans la mesure du possible diffuser dans vos supports de communication et publier sur vos réseaux sociaux, une information sur ces aides à l'habitat diffusées par l'association (flyer joint).

Je vous remercie de votre précieuse collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Les Services de la CADAL,



Habitat, achats, travaux... La Cadal vous aide !

La Caisse départementale d'aide au logement, créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- Accession à la propriété
- Construction
- Acquisition d'un bien neuf ou ancien
- Rachat de soultte
- Travaux d'agrandissement, d'amélioration, de rénovation, d'adaptation, de réhabilitation
- Travaux de copropriété

Certaines conditions sont requises pour bénéficier de ces prêts :

- l'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et constituer la résidence principale et personnelle du demandeur
- le barème de ressources CADAL s'applique (tableau au verso)

Montant des prêts

CONSTRUCTION ET ACQUISITION :
Prêts de 10 000 €

AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATION :
Prêts jusqu'à 10 000 € en fonction du coût des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge après les subventions, les aides, l'éco-prêt à taux 0 %, les prêts 1 %, etc.

Taux d'intérêt

CONSTRUCTION ET ACQUISITION 2 %

AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATION 2,5 %

Durée de remboursement

3, 5, 7, OU 10 ANS suivant la nature du projet

Priorité aux travaux d'isolation, d'économie d'énergie, d'énergies renouvelables



BARÈME DES RESSOURCES

Composition du foyer	Plafond de ressources annuelles	Montant maximum du prêt
1 personne	35 088 €	10 000 €
2 personnes	52 440 €	
3 personnes	63 036 €	
4 personnes	75 507 €	
5 personnes	89 385 €	
6 personnes	100 587 €	
Par personne et +	11 208 €	

Caisse départementale d'aide au logement

COORDONNÉES :

01 60 65 94 88 - 01 64 87 95 07 | contact@cadal77.fr
<http://cadal77.wixsite.com/cadal77>

ADRESSE POSTALE

CADAL

Hôtel du Département
 CS 50377 | 77010 Melun cedex

BUREAUX

3, rue Paul Cézanne
 La Rochette
 77000 Melun



Département de Seine-et-Marne
 Hôtel du Département | CS 50377
 77010 Melun cedex | 01 64 14 77 77
seine-et-marne.fr |

